

<p>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers présents : 74 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 19 Absent(s) excusé(s) : 26 Absent(s) : 9</p>
--	---	---

Date de convocation : 12 décembre 2017

Vote(s) pour : 93

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 18 décembre 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2017-12-18-CC-2 :

Inscription de crédits d'investissement par anticipation du Budget Primitif 2018.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1, L. 2311-3 et R. 2311-9,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 mars 2017 portant adoption du Budget Primitif 2017,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 26 juin 2017 portant adoption de la Décision Modificative n°1-2017,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 25 septembre 2017 portant adoption de la Décision Modificative n°2-2017,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 6 novembre 2017 portant adoption de la Décision Modificative n° 3-2017,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2017 portant adoption de la Décision Modificative n° 4-2017,

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir rembourser, en cas d'excédent de trésorerie, les crédits long terme reconstituables et les crédits dits « revolving »,

CONSIDERANT la nécessité d'engager des dépenses d'investissement pour la gestion des affaires courantes et de poursuivre les engagements pris par les communes avant les transferts de compétences,

DECIDE d'ouvrir par anticipation des crédits à hauteur de 12 320 000 € à l'article 16449,

DECIDE d'inscrire, par anticipation sur le vote du Budget Primitif 2018, des crédits à hauteur de 7 870 000 € en section d'investissement conformément au tableau ci-après :

Chapitre	Montant total voté 2017 (hors restes à réaliser)	Crédits ouverts par anticipation
20 - Immobilisations corporelles	2 024 678,00	506 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	9 018 544,00	2 250 000,00
21 - Immobilisations corporelles	14 505 943,36	3 626 000,00
23 - Immobilisations en cours	5 103 850,00	1 275 000,00

26 - Immobilisations financières

852 500,00

213 000,00

Total

31 505 515,36

7 870 000,00

Pour extrait conforme
Metz, le 19 décembre 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte

057-200039865-20171218-12-2017-DC2-DE

Numéro de l'acte : 12-2017-DC2
Date de décision : lundi 18 décembre 2017
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Inscription de crédits d'investissement par anticipation du Budget primitif 2018
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 20/12/2017
Numéro AR : 057-200039865-20171218-12-2017-DC2-DE
Document principal : 2.pdf

Historique :

20/12/17 09:09	En cours de création	
20/12/17 09:10	En préparation	Catherine DELLES
20/12/17 09:11	Reçu	Catherine DELLES
20/12/17 09:12	En cours de transmission	
20/12/17 09:13	Transmis en Préfecture	
20/12/17 09:19	Accusé de réception reçu	